

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2012/05/29-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 29 mai 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille n°2012/03/27-04 en date du 27 mars 2012, portant approbation du contrat pluriannuel d'établissement,

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 17 avril 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : Répartition des crédits aux unités de recherche
au titre du contrat d'établissement**

Il est proposé que la répartition des crédits aux unités de recherche au titre du contrat d'établissement se fasse selon les quatre critères ci-après :

- 1) Prise en compte des Enseignants-Chercheurs et Chercheurs « producteurs » (chiffre AERES) ;
- 2) Coefficient moyen qualitatif : moyenne des 4 notations de l'évaluation de l'AERES (abandon de la note unique) avec proposition suivante A+ = 2, A = 1.8, B = 1.3, C = 1 ;
- 3) Nature de l'Unité de recherche : Laboratoire « Sec, coefficient 1 » ou « Humide, coefficient 1,5 » ;
- 4) Critères de Performances : en relation avec trois critères de l'AERES + 1 établissement (politique scientifique) : 15%
 - * Qualité scientifique : aspects qualitatif et quantitatif
 - * Rayonnement : Succès appels d'offre, activités contractuels, projets européens, participation à des réseaux, congrès internationaux, etc.
 - * Gouvernance : Relevés de décision Bureau & Conseil de Laboratoire et suivi des actions
 - * Implication politique établissement : retombées pour AMU (respect adressage des publications), valorisation, culture scientifique, etc.

Le conseil d'administration approuve cette proposition.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 2 voix contre.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 29 mai 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

